

Le Monde

Le Monde

France, vendredi 31 mai 2019 745 mots, p. 9

France

Aussi paru dans 29 mai 2019 - Le Monde.fr

Les pistes pour financer les baisses d'impôts

Le rapporteur du budget de l'Assemblée préconise d'économiser 1,4 milliard d'euros en rabotant certaines niches fiscales

Audrey Tonnelier et Nicole Vulser

Les élections européennes passées, les affaires budgétaires vont rapidement faire leur retour dans l'agenda du gouvernement. Alors que l'exécutif doit préciser courant juin les modalités et le financement de la baisse d'impôts sur le revenu de 5 milliards d'euros annoncée le 25 avril par Emmanuel Macron, afin de les intégrer au projet de loi de finances (PLF) pour 2020, la majorité parlementaire tente de pousser ses pions. Notamment à travers une revue détaillée des niches fiscales pour les entreprises, que le chef de l'Etat a désignées comme un moyen de renflouer les finances publiques.

A Bercy, on répète que « rien n'est arbitré ». Mais, avec les niches, « on peut atteindre 1,4 milliard d'euros [d'économies] dans le PLF 2020 », a assuré le rapporteur de la commission des finances de l'Assemblée, Joël Giraud, mardi 28 mai. En ligne de mire depuis des semaines, la niche sur le gazole non routier, un carburant utilisé par les PME du bâtiment et des travaux publics et considéré comme polluant. Sa suppression constituerait, selon les députés, à la fois un bon calcul budgétaire (elle coûte 1 milliard d'euros par an à l'Etat) et une manière de capitaliser sur le regain d'intérêt des électeurs pour l'écologie, symbolisé par la troisième place d'EELV aux européennes.

Le patronat n'ayant pas manqué de monter au créneau, la disparition de cette niche devrait cependant être étalée sur trois ans, moyennant des concessions. « On peut imaginer un mécanisme de suramortissement [déduire des impôts le coût de revient d'une machine non polluante] pour les plus petites entreprises », indique M. Giraud.

Autre piste : le crédit d'impôt recherche (CIR). Officiellement, Bercy ne souhaite pas remettre en question cette niche à plus de 6 milliards d'euros, mais le sujet reste sur la table. M. Giraud souhaiterait que le plafond de 100 millions d'euros, au-delà duquel s'applique un taux réduit de CIR, soit calculé à l'échelle des groupes. « Le calcul au niveau de chaque entreprise me semble relever de l'optimisation », a-t-il dit.

« Dépenses non évaluées »

Mais l'offensive principale des députés en vue du budget pour 2020 devrait concerner la niche mécénat. Elle permet de déduire 60 % d'un don de l'impôt sur les sociétés, plafonné à 0,5 % du chiffre d'affaires, et représente 900 millions d'euros par an. « Il ne faut pas que le mécénat devienne de la défiscalisation systématique. Je suis favorable à un abattement dégressif à partir d'un certain montant de dons. Nous regardons aussi le sujet des fondations d'utilité publique, et de l'alimentaire [un tiers de la niche concerne les dons de la grande distribution aux associations] », détaille M. Giraud. Il s'interroge aussi sur « les niches culture touchant exclusivement des contribuables très aisés » comme les sociétés de financement de l'industrie cinématographique et de l'audiovisuel (Sofica).

L'offensive avait déjà été lancée en 2018, en vain. Cette fois, les députés s'appuient sur la création d'un fonds d'investissement destiné aux entreprises culturelles, annoncé par le chef de l'Etat le 13 mai. Il sera géré par Bpifrance. « Les appuis aux entreprises [du secteur du cinéma] peuvent passer par ces aides à la filière, plutôt que des mécanismes où on ne maîtrise pas la dépense », argue M. Giraud, qui s'attend malgré tout à une fronde des milieux culturels.

Le Festival de Cannes, qui s'est achevé le 25 mai, a ainsi été le théâtre d'une grande offensive du Centre national du cinéma et de l'image animée pour vanter les vertus du crédit d'impôt cinéma, notamment le crédit d'impôt international qui permet d'attirer des tournages étrangers.

Par ailleurs, les Sofica n'ont représenté que 34 millions d'euros en 2018. « Nous devons faire attention à ne pas casser le mécanisme du mécénat. Mais on peut dépenser mieux en dépensant moins », explique le député LR Gilles Carrez, membre du groupe de travail de l'Assemblée chargé du sujet.

Côté baisse des dépenses l'autre grande piste indiquée par M. Macron pour financer les baisses d'impôt, l'heure est à une évaluation ministère par ministère plutôt qu'au rabet sur telle ou telle politique, assurent les députés. « Certains ministères demandent beaucoup [de crédits] et ne consomment pas beaucoup. Il y a aussi des dépenses ministérielles non évaluées », remarque M. Giraud, citant notamment le logement. « Nous avons noté une sous-exécution importante de crédits [sommes non dépensées] en 2018 dans certains ministères, comme la culture ou les sports. Il s'agit de comprendre pourquoi », complète Bénédicte Peyrol, porte-parole LRM de la commission des finances.

© 2019 SA Le Monde. Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Certificat émis le **29 mai 2019** à **ANP_124 ANP_124** à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news-20190531-LM-504521